

MINISTERE DES MINES

SECRETARIAT GENERAL DES MINES

DIRECTION INTERREGIONALE FIANARANTSOA

N°09002-2024MIM/SG/DGM/DIR.FI.PVCC



PROCES VERBAL DE CONSTATATION ET DE CONTROLE ET DE CONSTATATION

NOM ET ADRESSE DE L'EXPEDITEUR :

COGEMINE MADAGASCAR MINERALES LOT 071 B AMBOHIBAO ANTEHIROKA ANTANANARIVO

PIECES JUSTIFICATIVES:

- 01 Fiche de déclaration N°NUMDECdu 16-09-2024
- 01 Attestation de Valeur N°4 du 01-01-1970
- 01 Demande d'autorisation d'exportation d'échantillons de roche pour analyse du 16-09-2024
- 01 Engagement de responsabilité et declaration sur l'honneur en date du 16-09-2024
- 01 Fiche de contrôle N°0987TEST du 21-08-2024

QUANTITE ET NATURE DES SUBSTANCES:

-six grammes de Saphir blanc et d'Or.

NOMBRE ET MODE D'EMBALLAGE:
LIEU DE CONTROLE:
LIEU D'EMBARQUEMENT:
LIEU D'EMPOTAGE:
Fianarantsoa
Fianarantsoa

NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR:

BR SARL

Villa Makouke Cesaire Morne Valette Sainte AAnne 97180

PAYS DE DESTINATION FINALE : guadeloupe

OBSERVATION DES AGENTS CONTROLEURS: La qualité et la nature des substances minières constatées sont bien conformes aux documents présentés. Toute modification de la quantité et de la nature des substances minières après constatation par les agents des mines est interdite et est responsabilité seule de l'Exportateur.

En foi de quoi, le présent Procès-verbal est dressé suivant les textes en vigueur et délivré à RAKOTONDRAVALY DESIRE ALPHONSE pour lui servir et valoir ce que de droit.

Chef de Division Exportation Minière

Responsable qualité, Laboratoire des Mines